



BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner au SNUipp-FSU 48 avant le 30/11/19
Rue Charles Morel Espace Jean Jaurès 48000Mende
ou par mail : snu48@snuipp.fr
tel 04 66 49 15 90 pour tout renseignement

Je souhaite participer au stage syndical

« AESH: Connaître et défendre ses droits »

qui se déroulera **le mardi 10 décembre 2019** Espace Jean Jaurès Rue Charles Morel à Mende de 9 h à 17 h

NOM : Prénom :

Adresse

Tél : portable :

e-mail.....(*nécessaire pour la confirmation et toute information relative au stage*)

Fonction : AESH –AVS

Ecole ou établissement :

Je souhaiterais que le(s) sujet(s) suivant(s) soi(en)t abordé(s)

.....

.....

Je souhaite prendre le repas sur place (tarif 8,5€, offert aux syndiqué-es) oui - non
(Merci de nous prévenir au plus tard le 06/12/19 pour prévoir les repas)

Nos stages s'adressent à tous les personnels, syndiqués ou pas, concernés par la réussite de tous les élèves.

Parce que pour le syndicat, la formation des personnels est une revendication permanente, parce qu'il n'y a pas d'école sans acteur qui s'y sente bien, parce que nos conditions de travail en dépendent, parce que nous n'avons plus le temps de nous réunir librement, parce que tout simplement c'est un droit, le SNUipp-FSU 48 tient à réunir les personnels régulièrement autour d'un thème qui les concerne.

Une journée de stage, c'est aussi l'occasion de faire une pause pour se retrouver, pour réfléchir, pour échanger sur notre travail et au final, on en ressort toujours plus fort.

Nous souhaitons vous retrouver nombreux !

Document B : demande autorisation stage syndical

Courrier à envoyer impérativement avant le 5 mars

Sans réponse écrite 15 jours avant la date de stage soit le 22 mars, l'autorisation est réputée accordée

NOM Prénom

Etablissement

Adresse

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Lozère
s/c de Madame l'Inspectrice de circonscription
Pour les personnels employé-es par la DSDEN
ou
Monsieur le Proviseur du lycée Peytavin
(+ copie pour information à l'IEN)
Pour les personnels employé-es par le lycée

Monsieur l'Inspecteur d'Académie ou Monsieur le Proviseur,

Conformément aux dispositions de la loi n° 82-997 du 13 novembre 1982, relative aux agents non titulaires de l'Etat, définissant le droit à la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 5 avril pour participer à un stage de formation syndicale

Ce stage se déroulera à Mende, de 9 heures à 17 heures.

Il est organisé par la section départementale du SNUipp-FSU de la Lozère, sous l'égide du centre de formation de la Fédération Syndicale Unitaire, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A _____, le _____

Signature

Attention adapter ou supprimer les termes en rouge

Document C : demande autorisation réunion d'information syndicale

NOM Prénom

Etablissement

Adresse

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Lozère
s/c de Madame l'Inspectrice de circonscription
Pour les personnels employé-es par la DSDEN
ou
Monsieur le Proviseur du lycée Peytavin
(+ copie pour information à l'IEN)
Pour les personnels employé-es par le lycée

Monsieur l'Inspecteur d'Académie ou Monsieur le Proviseur,

Je vous informe que je participerai à la Réunion d'Information Syndicale le 20 février 2019 de 9h à 12 h à Mende.

En conséquences je ne serai pas en classe ce jour-là.

Salutations respectueuses..

A _____, le _____

Signature